



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

24 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	24
ABSENTS REPRESENTES :	9
VOTANTS :	33
ABSENTS :	2

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Michel COLAS

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel MERLIN, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Jérémy NARBONNE (à partir de 19h17 pour le point 1) , M. Foster ABU, Mme Valentine MASSOLIN, M. Mathieu LOUIS, M. Jean-Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD), Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Mme SOUBIE-LLADO, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Mme LAFFORGUE, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Samia TABAI qui a donné pouvoir à M. ABU, M. Jérémy NARBONNE sui a donné pouvoir à M. PARIGOT(arrivé au point 1 à 19h17) Maxence PINARD qui a donné pouvoir à M. CLIN, M. Karim KHERFOUCHE qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR

Absentes :

Mme Nathalie LANIER et Mme Marlène STABLO

15/ OBJET : CONVENTION RELATIVE AU PRET DE MATERIEL POUR UNE EXPOSITION SUR LES ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE AVEC L'ASSOCIATION PREVENTION MAIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'association Prévention MAIF, association Loi 1901 soutenue et financée par les collectivités publiques et des partenaires privés, propose des initiatives permettant de sensibiliser les enfants âgés entre 4 et 8 ans aux dangers potentiels de leur quotidien. Cette association, agréée auprès de l'Education Nationale, met notamment à disposition des collectivités une exposition sur les accidents de la vie courante,

CONSIDERANT qu'une exposition comprenant 8 panneaux représentant les différentes pièces d'une maison et les dangers auxquels les enfants peuvent être confrontés dans la vie de tous les jours peut être gracieusement mise à disposition par cette association,

CONSIDERANT que cette exposition peut être prêtée à la commune pour une période de 8 semaines du 09 mai au 30 juin 2023, dans le cadre d'une convention avec l'association Prévention MAIF,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 20 mars 2023,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention avec l'association Prévention MAIF pour le prêt à titre gratuit d'une exposition comprenant 8 panneaux de prévention des dangers domestiques,

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire,

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 17/04/2023
publié ou notifié le 20 AVR 2023
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 17 avril 2023

Le Maire,

Le Maire,

Maud TALLET


Maud TALLET



Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.